

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY
EN DATE DU MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2020 A 20 HEURES 30**

SOMMAIRE :

- 1) – MISE EN SECURITE DU PORTAIL SUD EGLISE ST-ANTOINE ;
- 2) – ACCOMPAGNEMENT PROTECTION DES DONNEES – RGPD ;
- 3) – ASSUJETISSEMENT TVA SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ;
- 4) – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE 2019 ;
- 5) – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES ;
- 6) – ADHESION DE LA VILLE DE LONGUEAU A LA FEDERATION D'ENERGIE DE LA SOMME ;
- 7) – DEMANDE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL ;
- 8) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt, le premier Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la salle des fêtes de CONTY.

Etaient présents :

M. BOHIN Pascal	M. THIERRY Patrick
Mme GREVIN Cécile	Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
M. RENAUX Jean-Michel	M. DEVISME Arnaud
Mme VASELLI Bérengère	Mme VAN OOTEGHEM Clarisse
M. FAY José	Mme RONGIER Marie-Laure
Mme BOULANGER Héloïse	M. MANCAUX Christophe
M. DENIS Mathieu	Mme DE TOMI Isabelle
Mme LELEU Linda	M. BROISSART Dominique
Mme BRKA Virginie	

Excusés : M. DUCROCQ Jonathan ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile et M. CARON Yannick ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

En préambule, M. le Maire tient à apporter des précisions relatives aux consignes de fonctionnement des collectivités territoriales en période de confinement. Le conseil municipal peut se réunir en séance publique mais toutefois la séance n'est pas accessible au public qui ne peut pas utiliser une attestation dérogatoire de déplacement. Seuls les professionnels tels que les journalistes, les architectes intervenant sur un dossier de la collectivité... peuvent assister aux débats.

Le procès-verbal du 27 Octobre 2020 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – MISE EN SECURITE DU PORTAIL SUD EGLISE ST-ANTOINE :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le diagnostic réalisé par ECMH en avril dernier a mis en avant des désordres mettant en péril le portail sud de l'Eglise St-Antoine et qu'il convient de réaliser des travaux en urgence afin d'assurer la sécurité et la pérennité de cette partie de l'édifice.

M. BRUNELLE Vincent, Architecte des Monuments Historiques, chargé de la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'Eglise nous a transmis le devis de l'entreprise Léon Noël pour un montant de 19 414.28 euros TTC.

Cette prestation comprend : le fretage du pilier central et du pilier droit, la dépose en construction des deux statues, étaie provisoire des deux portes, l'inspection, la purge et le confortement de la façade.

A la question de M. DENIS Mathieu, il est précisé que la remise en peinture des menuiseries est prévue dans le cadre de la restauration.

Mme RONGIER Marie-Laure souhaite savoir si un autre devis a été sollicité. Il est précisé que l'entreprise Léon Noël est agréée par les monuments historiques et conseillée par l'architecte. De plus, compte tenu du montant de la prestation et de l'urgence à réaliser les travaux, il n'y a pas obligation d'appliquer une procédure de mise en concurrence.

M. MANCAUX Christophe insiste sur le fait qu'une aggravation de cet état pourrait mettre en péril le monument et risquer un effondrement de cette partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer en urgence la réalisation de ces travaux et à solliciter les aides financières suivantes :

- DRAC (subvention d'entretien) à hauteur de 40% ;
- DSIL (dans le cadre du plan de relance) à hauteur de 40%

Parallèlement, une demande de subvention sera déposée au titre de la DETR (25%) au cas où le financement DSIL ne serait pas retenu.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail s'est tenue ce jour avec l'Architecte concernant la restauration de l'édifice. Les appels d'offres devraient être lancés d'ici la fin du mois et les travaux pourraient commencer en avril prochain.

II – ACCOMPAGNEMENT PROTECTION DES DONNEES – RGPD :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le RGPD signifie « Règlement Général sur la protection des données ». Il encadre le traitement des données personnelles et à pour but d'améliorer les droits et l'accès des individus sur leurs données personnelles en imposant de nouvelles responsabilités aux entités qui stockent leurs données. Le RGPD s'applique depuis le 25 mai 2018 à toute organisation, publique ou privée, quels que soit sa taille (entreprise, ministère, administration, collectivité, association...). Mais jusqu'à maintenant la Commune ne s'était pas penché sur le problème.

M. le Maire présente la proposition de l'ADICO (prestataire informatique des logiciels utilisés par la commune : comptabilité, élections, état-civil) qui comprend :

- La désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) ;
- Une phase de diagnostic : inventorier les traitements de données de la collectivité et sensibiliser la collectivité aux règles applicables par l'élaboration d'un règlement ;
- Une phase d'accompagnement continu d'information, de conseil et de contrôle du respect du règlement.

Le devis s'élève à :

- Prestation initial et unique : audit, diagnostic et sensibilisation : 490.00 € HT ;
- Prestation d'accompagnement continu (tarif annuel) : 720.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'ADICO et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

III – ASSUJETISSEMENT A LA TVA DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

Jusqu'alors, lorsque la Commune réalisait des travaux d'investissement d'eau potable ou d'assainissement, la TVA nous était remboursée l'année suivante par le délégataire de ces services (SAUR pour l'eau potable et SPEE pour l'assainissement).

L'article 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts nous permettant cette procédure fiscale a été abrogé par le décret n°2015.1763 du 24 Décembre 2015. Toutefois la procédure antérieure restait applicable jusqu'à la date d'échéance des contrats de DSP (délégation de service public).

Pour 2021, il y a donc lieu de décider quelle solution retenir afin de percevoir la TVA. Deux solutions :

- Récupérer la TVA au titre du Fonds de compensation de TVA (article L1615.7 du Code Général des Collectivités Territoriales), mais dans ce cas la collectivité ne perçoit que 16.404% (alors que le taux de TVA est de 20%) ;
- Assujettir les services de l'eau potable et l'assainissement à la TVA afin de retoucher l'intégralité de la TVA. Dans ce cas, les budgets seront votés en HT et une déclaration trimestrielle sera effectuée auprès de la Direction des Impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir le budget eau potable et le budget assainissement à la TVA à compter de 2021.

IV – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE EAU POTABLE 2019 :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le rapport sur la prix et la qualité de l'eau 2019 leur a été transmis par mail.

M. MANCAUX Christophe s'étonne que le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable soit à zéro alors que l'on aurait pu envisager de remplacer les réseaux lors des travaux du centre bourg en profitant de l'ouverture de la chaussée.

M. le Maire précise que la Commune a pris attache des services techniques compétents en la matière et que le réseau d'eau du centre bourg était en bon état et ne demandait pas son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2019.

M. RENAUX Jean-Michel informe les élus, que dans le cadre des réseaux d'assainissement, il a participé avec M. FAY José et M. BOYE Frédéric de SPEE à l'inspection de nuit du réseau rue Caroline Follet sur lequel a été détectée une intrusion d'eaux parasites. Un programme de travaux est à l'étude actuellement avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin de résoudre ces problèmes.

M. MANCAUX Christophe rappelle que le problème de point bas devant l'école Jeanne d'Arc avait été signalé. En effet, M. RENAUX Jean-Michel signale que la nappe est proche du niveau de la route dans ce secteur.

M. MANCAUX Christophe craint également que le nombre d'avaloirs au niveau de l'Eglise (devant le commerce de chaussures) soit insuffisant et risque d'entraîner les eaux vers la rue Caroline Follet.

De plus, suite à l'étude menée par Evia en 2018, la déconnexion du pluvial sera à poursuivre pour soulager les apports d'eaux usées vers la station. M. le Maire précise qu'une première tranche de déconnexion a été réalisée dans le centre bourg parallèlement à l'aménagement.

M. le Maire précise que le projet de lotissement rue Caroline Follet a également été intégré dans cette directive.

Les apports d'eaux pluviales provenant du Chemin du Bellican ont également été résolus par les travaux effectués cette année dans le cadre d'une convention de mandat avec la CC2SO.

Enfin, M. le Maire rappelle l'importance des filtres adoptés positionnés rue du Général Leclerc indispensables pour assurer la qualité des rejets vers le poste de relèvement et la rivière.

V – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

- BUDGET ASSAINISSEMENT :

Dans le cadre de la COVID19, M. le Maire informe l'assemblée qu'il est interdit d'épandre les boues des stations dans les champs, nous avons donc l'obligation de procéder à l'hygiénisation des boues. Elles doivent donc être pompées et traitées par des entreprises spécialisées. Cette opération bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 85 euros par m3.

M. le Maire propose donc d'inscrire les crédits correspondants dans une décision modificative budgétaire du service assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Article 023	- 11 187 €	Article 748	25 500 €
Article 658	33 687 €		

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Article 2315	- 11 187 €	Article 021	- 11 187 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire pour le service assainissement.

- **BUDGET LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES :**

Par courrier en date du 2 novembre 2020, la Préfecture nous demande d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du lotissement « Terrasses de Luzières » en investissement du budget 2020 afin de compenser le déficit d'investissement 2019, même si le budget 2020 est en suréquilibre. M. le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Fonctionnement Recettes	Montant	Investissement Recettes	Montant
Article 002	- 56 277 €	Article 1068	56 277 €
Article 7015	5 600 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire pour le lotissement « Terrasses de Luzières ».

En ce qui concerne ce lotissement, M. le Maire rappelle qu'il reste une parcelle à vendre.

VI – ADHESION DE LA VILLE DE LONGUEAU A LA FEDERATION d'ENERGIE DE LA SOMME :

M. le Maire informe l'assemblée que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération d'Energie de la Somme.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à cette adhésion.

M. le Maire pourrait espérer que l'augmentation du nombre d'adhérents puisse faire diminuer les tarifs pratiqués au niveau de l'entretien de l'éclairage public, mais ce n'est jamais le cas.

Toutefois, la Fédération étudie actuellement, avec le Conseil Départemental, la possibilité d'accorder plus de participation financière pour le remplacement des lampes en led. La commune pourrait éventuellement en profiter pour l'éclairage de l'Eglise.

De plus, une réflexion est menée actuellement par la Fédération pour la vidéo surveillance. La commission travaux et sécurité sera amenée à étudier cette éventualité en collaboration avec la Gendarmerie.

VII – DEMANDE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL COMMUNAL :

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de M. CORNIQUET Guillaume, agriculteur, qui souhaite cultiver le chemin rural sans issue situé entre la parcelle ZK n°188 et la parcelle ZK n°26 qu'il cultive actuellement.

M. le Maire précise qu'une telle cession exige de mettre en place une procédure de suppression de chemin rural : tout d'abord la désaffectation par délibération pour permettre l'aliénation du chemin puis une enquête publique. La cession éventuelle devra faire l'objet également d'une division cadastrale afin d'intégrer le chemin à la propriété de l'exploitant.

En examinant le plan cadastral, il s'avère que le chemin en question se poursuit le long des parcelles ZK n°1 et 27 jusqu'à l'angle du bois. Il semblerait que cette portion soit déjà cultivée. Il convient donc de vérifier si cette disparition a fait l'objet d'une procédure de cession ou pas. La Safer pourrait nous aider dans ce sens. En effet, si le chemin n'a pas été cédé, la Commune pourrait en demander la restitution.

M. DENIS Mathieu est d'avis de récupérer le chemin si celui-ci n'a pas été cédé. M. FAY José pense qu'il est important de réfléchir à l'intérêt de ce chemin rural.

Ce dossier sera donc examiné lors d'une prochaine séance.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe l'assemblée que le projet des ateliers techniques municipaux sera présenté à la Commission des Travaux le 15 décembre prochain à 14 H.00 par le maître d'œuvre.

M. RENAUX Jean-Michel s'étonne d'un article paru dans le Courrier Picard du 23 novembre qui annonce des modifications au niveau du ramassage des ordures ménagères et des tarifs de la redevance sans qu'il y ait un vote de l'assemblée de Trinoval. Un courrier dans ce sens a été envoyé au Président de Trinoval.

M. GERAUX Christophe, Président de Trinoval a tenu à nous rassurer :

- tout d'abord, concernant la collecte des déchets en 2021, les jours de collecte changeront pour beaucoup de communes mais la fréquence reste identique. Il s'agit d'une réorganisation des tournées ;
- concernant le montant de la redevance, il sera voté en assemblée délibérante le 8 décembre prochain ; donc aucune augmentation n'est actée pour le moment ;
- enfin, conformément à la décision prise en assemblée générale, une étude pour la mise en place de la redevance incitative devait être lancée en 2021. L'objectif sera de répartir le financement de la collecte et du traitement des déchets de manière plus équitable : ceux qui jettent peu paieront moins que ceux qui jettent beaucoup.

Mme VASELLI Bérengère signale que l'on incite de plus en plus au tri mais que la redevance reste identique. M. le Maire explique que ceci est dû à la hausse constante de la TGAP (taxe d'activité polluante). Le but est de diminuer l'enfouissement afin d'éviter l'impact de cette taxe.

M. THIERRY Patrick a également été interpellé par cet article dans la presse qui sous entendait que la modification de la collecte était due à un investissement trop coûteux pour l'achat d'un nouveau camion.

Mme VASELLI Bérengère craint que la redevance incitative n'entraîne davantage de dépôts sauvages ou des conflits de voisinage.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée de l'annulation du spectacle de Noël offert aux enfants compte tenu de la situation sanitaire. Une réflexion est en cours actuellement afin éventuellement de la proposer à Pâques.

Mme BRKA Virginie suggère de produire une vidéo du spectacle et la proposer à chaque enfant qui pourrait la découvrir de chez lui. Difficile car le spectacle proposé est un spectacle participatif et ceci retirerait le côté convivial du spectacle.

Mme DE TOMI Isabelle demande si autre chose sera prévu pour les enfants, par exemple un bon d'achat. Compte tenu du nombre d'enfants, Mme GREVIN Cécile précise que le budget serait trop conséquent.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée d'une demande d'une association qui souhaite qu'en 2021 deux locations gratuites soient proposées aux associations au lieu d'une habituellement. Mme VAN OOTEGHEM Clarisse s'interroge sur les locations privées. Il est précisé qu'actuellement deux mariages sont programmés et que la salle a bien été réservée.

M. MANCAUX Christophe pense que si toutes les associations souhaitent deux réservations, il n'y aura pas assez de week-end dans l'année.

M. le Maire précise qu'actuellement les privés comme les associations ne se précipitent pas pour programmer des manifestations, l'évolution du contexte sanitaire étant incertain. Afin de soutenir le milieu associatif et ainsi maintenir les animations en milieu rural, la Commune peut faire un geste à titre exceptionnel.

Le Conseil Municipal donne son accord pour deux locations gratuites pendant l'année 2021 uniquement.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée que le Conseil Municipal Jeunes est maintenant constitué. Il sera présenté en Conseil Municipal dès que la situation le permettra.

Une première action leur a été confiée : le jury du concours de la carte de vœux.

M. FAY José informe l'assemblée de l'installation d'un container papier rue du marché aux chevaux afin de répondre à de nombreuses demandes. M. MANCAUX Christophe pense que ceci va dans le sens d'un travail d'éducation au tri.

Mme RONGIER Marie-Laure estime qu'il dommage de ne pas avoir installé un container à verre.

Mme VASELLI Bérengère signale qu'il entraînerait des nuisances sonores compte tenu de la proximité des habitations. Toutefois la dalle pourra en accueillir un si le besoin se fait sentir.

M. FAY José signale également l'installation de panneaux directionnels indiquant Luzières Monsures afin d'éviter la circulation de trop nombreux véhicules dans le lotissement.

Afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le centre du bourg, après réflexion et suite à plusieurs déplacements sur site, des panneaux indiquant les priorités ainsi que des balises seront posés prochainement au niveau du rétrécissement de la route rue du Général Leclerc. Il s'agit tout simplement un rappel du code de la route.

Enfin, suite à la demande d'administrés du Hameau de Luzières et une visite sur place, une signalisation au sol permettra le stationnement des véhicules à cheval sur le trottoir route de Monsures.

Mme BOULANGER Héloïse précise que ceci fait suite à la lettre reçue par quelques élus signalant quelques dysfonctionnements à Luzières. Ainsi l'abri bus sera également déplacé afin d'assurer davantage de sécurité.

Mme VASELLI Bérengère rappelle à l'assemblée qu'un concours de décoration de Noël (pour les habitations et les commerces) est lancé. La commune a installé un sapin à Conty, à Wailly et à Luzières. Des boîtes aux lettres du Père Noël, fabriqués par les agents municipaux, ont également été installées pour recevoir les lettres des enfants. La gazette a été distribuée aujourd'hui.

A la lecture d'un article dans le Courrier Picard, M. THIERRY Patrick a été étonné de la quantité de poissons mis dans les étangs de Conty alors que les pêcheurs relâchent leurs prises. M. BROISSARD Dominique explique que le ré-empoissonnement en petits poissons permet de maintenir le cycle de vie pour la continuité des activités de pêche. M. le Maire ayant participé à une réunion à la Fédération de Pêche la semaine dernière confirme.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte félicite les employés communaux pour la création des boîtes aux lettres du Père Noël.

Le CCAS a décidé d'offrir aux aînés à partir de 65 ans un colis pour les fêtes de fin d'année. La distribution se déroulera à partir du 15 Décembre à domicile ou un retrait à la Maison des Enfants pour ceux qui l'ont souhaité. Elle invite chacun à participer à cette distribution.

M. le Maire remercie les personnes qui ont contribué à la constitution des colis.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte informe également que le CCAS va offrir aux résidents de la Maison de Retraite un sachet de macarons.

Enfin à son initiative personnelle, Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte a mis en place une opération « Le p'tit cadeau » destinée aux résidents de l'EPADH. Chacun peut offrir un petit présent qui sera remis à nos aînés.

M. MANCAUX Christophe précise que les enfants de l'école Jeanne d'Arc participent également en réalisant un dessin pour les résidents. La même opération est faite par les enfants de l'école publique Germain Alix.

M. MANCAUX Christophe signale que l'éclairage ne fonctionne plus rue de la Gare. L'entreprise a été informée et devrait intervenir prochainement.

M. MANCAUX Christophe souhaite savoir s'il est possible d'avoir le retour des permanences réalisés par les élus : les demandes, les thèmes abordés...

M. le Maire précise que dans le cadre du contexte sanitaire, les permanences se font sur rendez-vous. Les principales demandes concernent l'urbanisme et les conflits de voisinage.

M. MANCAUX Christophe s'étonne de l'heure de la prochaine commission des travaux fixée à 14 Heures. Difficile pour certains de se libérer. M. le Maire précise qu'il a souhaité associer l'ensemble des membres de la commission à la réunion de travail avec le maître d'œuvre. Celui-ci souhaite présenter le projet suite aux nombreuses réunions de travail.

De plus il s'étonne du peu de réunion des commissions alors que les projets sont nombreux et conséquents, par exemple l'aménagement de l'aire d'activités. M. le Maire précise qu'il avait suggéré de mettre en place des commissions par thème afin de ne pas subir des réunions à rallonge. Pour l'aire d'activités, il rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de la dernière séance de lancer la consultation pour choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage. Lorsqu'il sera nommé, c'est l'AMO qui travaillera sur le projet en fonction des attentes de la Commune et l'avis de la commission sera sollicité.

M. MANCAUX Christophe tient à préciser que son intervention correspond à une démarche de partage.

Mme VASELLI Bérengère trouve dommage d'attendre les commissions pour partager des propositions. Il est toujours possible de rencontrer en Mairie les responsables de chaque commission pour discuter et échanger des réflexions.

Mme BOULANGER Héloïse rappelle que compte tenu du contexte sanitaire actuel il est de notre devoir de montrer l'exemple et d'éviter de trop se réunir. Mme DE TOMI Isabelle suggère que l'on utilise la visio. M. le Maire qui utilise très régulièrement cette technique constate qu'elle rencontre souvent des inconvénients : problème de connexion et de réseau, obligation que chacun soit équipé, moins d'échanges.

M. le Maire rejoint les propos de Mme VASELLI Bérengère et considère qu'il est dommage d'attendre une réunion de conseil municipal pour soulever ce genre de remarque. Il est pour sa part disponible pour aborder avec l'ensemble des élus des sujets qui leur tiennent à cœur.

Mme DE TOMI Isabelle fait remonter la demande de certains riverains de la rue du Général Leclerc concernant la zone bleue. Certains souhaitent pouvoir obtenir une dérogation. M. le Maire considère que les places de stationnement hors zone bleue sont conséquentes et que chacun peut faire l'effort de faire quelques mètres. De plus la réglementation de la zone bleue n'est pas contraignante compte tenu des tranches horaires et jours de son application. Enfin certains riverains ont la possibilité de profiter de leur propriété pour stationner leur véhicule et doivent l'utiliser.

Accorder un stationnement résidentiel irait à l'encontre du but initial de l'aménagement du centre bourg : permettre l'accessibilité plus facile aux commerces locaux.

Mme VASELLI Bérengère rejoint ce point de vue, permettre l'activité commerciale du centre bourg jusqu'à 19 heures, heure de fermeture de la plupart des commerces.

M. le Maire signale la présence depuis octobre de notre ASVP qui fait un travail remarquable de pédagogie.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte regrette que les personnes qui utilisent leur véhicule pour faire quelques mètres soient malheureusement trop nombreuses.

M. le Maire informe l'assemblée que le remplacement de l'éclairage public avenue Claude Jeunemaître devrait intervenir très prochainement.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 Heures 10.